



Rapport d'activité 2012

Lors de la neuvième réunion annuelle qui s'est tenue à Conakry en Guinée, les 10 et 11 novembre 2011, les Membres de FRATEL ont chargé le nouveau Comité de coordination¹, présidé par M. Mathurin Bako, Président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) du Burkina Faso, assisté du Secrétariat exécutif de FRATEL assuré par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) de France, de mettre en œuvre le plan d'action 2012, à savoir les projets suivants :

- **l'organisation d'un séminaire d'échange d'information et d'expérience ;**
- **la tenue de la dixième réunion annuelle de FRATEL ;**
- **la mise en œuvre de la formation qualifiante en régulation des télécommunications associant des membres et partenaires de FRATEL, BADGE (Bilan d'aptitude délivré par les Grandes Ecoles) ;**
- **la mise en œuvre d'actions de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres :**
 - la refonte du site internet de FRATEL.
 - La participation de FRATEL à la réunion des associations régionales organisée le 1^{er} octobre 2012 par l'UIT-D, en marge du Colloque mondial des régulateurs (Sri Lanka, 2 - 5 octobre).

Le présent document expose le bilan des réalisations depuis novembre 2011.

¹ outre le président, sont membres du comité de coordination en tant que vice-présidents : M. Veselin Bozhkov, président de la Commission de régulation des communications de Bulgarie (CRC), M. Emmanuel Gnan, président du conseil de l'ARPT de Guinée

I. Le séminaire d'échange d'information et d'expérience

En 2012, le séminaire de FRATEL s'est tenu à Ouagadougou les 3 et 4 avril à l'invitation de l'ARCEP du Burkina Faso sur « le déploiement de la fibre optique ».

Le séminaire a permis de souligner l'enjeu majeur que représente le déploiement de la fibre optique en termes d'accès à la ressource fondamentale que constitue la bande passante internationale, en particulier pour le continent africain, mais aussi en termes de connectivité à l'internet des entreprises et des familles. Le niveau de connectivité d'un pays représente un moteur pour la compétitivité de ses entreprises et l'attractivité de son territoire. Le raccordement à internet donne la possibilité de s'informer, de créer, d'innover, de communiquer, d'accéder aux ressources partagées (*cloud*) et de faire du commerce avec plus de 3 milliards d'interlocuteurs. C'est donc un levier majeur de développement économique. Le cadre réglementaire national et régional doit ainsi non seulement permettre de faciliter l'accès à la bande passante internationale, mais aussi l'aménagement numérique du territoire par le déploiement de réseaux de collecte en fibre optique et de desserte en boucles locales très haut débit

Plus de 100 participants se sont réunis, représentants de 19² régulateurs, de l'administration burkinabé, de la promotion 2012 du BADGE, des organisations internationales et du secteur privé.

Au cours des trois tables rondes, les participants ont pu échanger sur les thèmes suivants :

- Pour un haut débit au service du développement économique, quel aménagement des zones d'entreprises ?

L'aménagement numérique des zones d'activités représente un enjeu majeur et prioritaire pour la compétitivité des entreprises nationales et l'attractivité du territoire, notamment vis à vis des investisseurs multinationaux. La première table ronde a ainsi porté sur le rôle des pouvoirs publics pour faciliter la mise en place d'un cadre créant les conditions nécessaires pour que les opérateurs investissent à la fois dans le déploiement de réseaux optiques desservant les zones d'activité et dans la fourniture de services innovants aux entreprises, à des prix attractifs.

- Quelle mutualisation du génie civil et des infrastructures ?

La deuxième table ronde s'est concentrée sur les avantages que représentent la mutualisation des réseaux entre plusieurs opérateurs de télécommunications ou avec d'autres sociétés et industries de réseau (eau, gaz, électricité,...) pour le déploiement des réseaux de nouvelle génération. Un cadre précis et stable doit être mis en œuvre pour permettre un partage des infrastructures de génie civil, souterraines (système d'évacuation des eaux, fourreaux) ou aériennes (poteaux téléphoniques ou électriques) et ainsi faciliter le déploiement des réseaux en fibre optique, réseaux de collecte ou boucles locales.

² Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, France, Maroc, Mauritanie, Niger, Roumanie, Sénégal, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie

- Les enjeux des câbles internationaux de fibre optique

La troisième table ronde a permis d'illustrer de manière concrète les enjeux des câbles internationaux de fibre optique, qui représentent une partie essentielle du maillage des réseaux de communications électroniques. Ces enjeux se déclinent à la fois au niveau intercontinental et au niveau continental, non seulement pour les pays côtiers qui reçoivent chez eux des points d'atterrissage mais aussi pour les pays enclavés. L'explosion des besoins en bande passante en Afrique et la nécessité de désenclaver les pays sans façade maritime en améliorant la connectivité inter-États représente un enjeu essentiel pour le développement économique du continent aujourd'hui.

II. La réunion annuelle

La dixième réunion annuelle de FRATEL s'est tenue les 22 et 23 octobre à Lomé au Togo à l'invitation de l'ART&P du Togo, sous la présidence de l'ARCEP du Burkina Faso. Elle a réuni une centaine de participants, représentant 13 régulateurs membres du réseau francophone de la régulation des télécommunications et des acteurs du secteur, afin de partager leur expérience sur « le haut débit fixe et mobile ».

Le thème retenu a été décliné au cours de trois tables-rondes.

- Quel accès à quels réseaux pour un aménagement numérique du territoire efficace?

La montée en débit des réseaux fixes passe par le prolongement des réseaux de collecte en fibre optique au plus près des centraux téléphoniques ou des sous-répartiteurs, lorsque ceux-ci existent. L'objectif est de raccourcir la composante cuivre du réseau, voire de la supprimer dans le cas de la fibre jusqu'à l'utilisateur (FttH). Lorsque le déploiement de fibre optique n'est pas envisageable partout, d'autres technologies de boucle locale peuvent compléter le dispositif d'aménagement numérique du territoire : c'est le cas des réseaux mobiles et de la boucle locale radio, qui nécessitent une collecte fibre des points hauts, ou du satellite. Ces technologies alternatives de boucle locale permettent le raccordement final à internet des acteurs économiques et des populations dans des délais plus rapides que les réseaux fixes et à un coût inférieur. Le cœur de réseau doit lui aussi être modernisé pour augmenter les capacités.

- Quelle allocation des ressources rares pour l'animation d'un marché répondant aux attentes du consommateur ?

L'attribution des fréquences de troisième génération permet de fournir un accès internet mobile dans des conditions satisfaisantes pour les consommateurs. La téléphonie mobile de quatrième génération (LTE) prend la relève et permet un accès très haut débit grâce notamment à l'utilisation des fréquences libérées par le passage de la télévision analogique à la télévision numérique (dividende numérique) et à la réallocation de fréquences déjà utilisées telles que la bande 1800 Mhz. Un aménagement efficace des ressources hertziennes, qui sont un bien public rare, doit avoir pour objet non seulement d'introduire une concurrence bénéfique pour le dynamisme du marché et pour les consommateurs, mais aussi de couvrir la plus grande partie possible du territoire afin d'augmenter le degré de connectivité à l'ère de la mobilité.

- Nouveaux services, nouveaux usages sur les réseaux de prochaine génération

La montée en débit (Fttx, 3G, 4G) doit permettre de répondre aux besoins des citoyens. Services numériques pour l'enseignement (accès haut débit dans les écoles, formation des enseignants en ligne...), pour l'administration (procédure en ligne pour la délivrance d'états civils, pour le calcul et le paiement de l'impôt...), pour la culture (découverte et connaissance de musées, d'œuvres, de sites, de monuments, de territoires...), pour les entreprises (accès aux cours des marchés...), pour le divertissement et les services de géolocalisation, les usages se multiplient. Les nouveaux services nécessitent des débits toujours plus importants et la mise en place d'un environnement réglementaire et d'une régulation adaptée et évolutive.

La réunion annuelle a été l'occasion d'élire le **nouveau comité de coordination du réseau**, l'ARPT de Guinée prenant la présidence pour 2013, accompagnée de deux vice-présidents : l'ARCEP du Burkina Faso et de l'Autorité nationale pour l'administration et la réglementation des communications (ANCOM) de Roumanie, qui rentre au comité cette année. Le prochain séminaire de FRATEL se tiendra au premier semestre de 2013 sur « la mesure de la qualité des services de communications électroniques : approches, outils et méthodologie ». La réunion annuelle portera sur « la qualité de service : quel rôle du régulateur pour quels objectifs ? ».

III. Mise en œuvre du projet de formation en régulation des télécommunications

TELECOM ParisTech, l'Autorité de Régulation du Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) du Burkina Faso, l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) de France et l'Autorité de Régulation du Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) de France ont signé à nouveau en 2012 la convention permettant de mettre en œuvre la formation qualifiante en régulation des télécommunications destinée aux pays francophones, BADGE (Bilan d'Aptitude Délivré par les Grandes Écoles) pour un an.

Ce cycle de formation est une réponse aux besoins de formation spécialisée des cadres des régulateurs et des opérateurs de l'Afrique francophone, et il contribue à une meilleure compréhension des missions des régulateurs. En outre, il confirme l'impérative nécessité de mettre l'accent sur la formation et les échanges d'expertise, les ressources humaines constituant un enjeu majeur de la régulation des marchés des télécommunications.

Cette formation a pour objectif de permettre aux participants d'approfondir les concepts de régulation économique appliqués aux télécoms, et les techniques économiques et financières pour la mise en œuvre de l'action de régulation. Les principaux aspects juridiques et les procédures caractérisant l'activité de régulation en télécommunications ont été traités.

Pour cette formation 2012, 26 participants, personnels exerçant des responsabilités importantes au sein des agences de régulation, cadres des opérateurs ou des instances de tutelle de 10 pays d'Afrique francophone³, ont suivi cette formation spécialisée sur la régulation des

³ Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Guinée, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, Sénégal

télécommunications à Ouagadougou. Ce cycle de trois sessions de deux à trois semaines, soit 210 heures de cours, s'est achevé en juin 2012. Les participants préparent la soutenance d'une thèse professionnelle qu'ils présenteront en novembre 2012, pour l'obtention du brevet d'aptitude délivré par la Conférence des grandes écoles (BADGE) en régulation des télécommunications.

Participation au BADGE

	2005	2006	2007-2008	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de participants	33	37	34	27	27	35	32	26
Nombre de pays	9	15	12	10	6	8	13	9

IV. La mise en œuvre d'actions de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres

IV. 1 *L'animation du site Internet fratel.org*

Le site internet de FRATEL peut être consulté à l'adresse <http://www.fratel.org>. Entre 2003 et avril 2012, le site a enregistré plus de 50 000 visites.

Conformément au plan d'action de 2011 du réseau, le secrétariat exécutif, avec une consultante spécialisée dans la création et le dessin de site internet, a procédé à une refonte du site du réseau afin de le rendre plus facile d'utilisation, tant, depuis sa partie publique que depuis la partie privée et l'interface de mise en ligne et d'administration.

Le nouveau site a ainsi été mis en ligne en avril 2012. Le contenu du site n'a pas changé. On y retrouve la documentation produite par le réseau concernant la régulation des télécommunications dans les pays francophones et des informations sur les activités des membres du réseau. Les documents présentés à l'occasion des séminaires et des réunions annuelles de FRATEL sont librement téléchargeables.

Depuis sa création, le nouveau site a reçu plus de 2000 visites (début octobre) avec un pic journalier de 150 visites le 19 avril, date de la mise en ligne des documents du séminaire de Ouagadougou sur le déploiement de la fibre optique.

IV. 2 *La participation de FRATEL à la réunion des associations régionales organisée le 1^{er} octobre par l'UIT-D, en marge du Colloque mondiale des régulateurs (Sri Lanka, 2 – 5 octobre 2012).*

Comme chaque année depuis sa création, FRATEL a participé à la réunion des associations de régulateurs de l'UIT, organisée en marge du Colloque mondial des régulateurs et qui s'est tenu cette année du 2 au 5 octobre à Colombo au Sri Lanka.

Pour cette réunion, FRATEL était représenté par M. Souleymane Tamboura, Membre du conseil et Mme Marguerite Ouedraogo Bonane, directrice des affaires juridiques, de l'ARCEP du Burkina Faso, qui préside le réseau en 2012, et Eugénie Berthelot, représentant le secrétariat exécutif de FRATEL, assuré par l'ARCEP de France.